

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE PERISCOLAIRE ET ACCE

La commune de PEIPIN et le centre d'action sociale proposent plusieurs services dont vous trouverez les modalités pratiques ci dessous :

Fonctionnement des services proposés :

Accueil périscolaire : Ouvert dans les locaux de l'école aux enfants de 4 à 12 ans scolarisés à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les enfants sont accueillis le matin de manière échelonnée de 7h30 à 8h20 avant la classe et le soir après prise en charge dans les classes de 16h30 à 18h30 avec un départ échelonné. **Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs en fonction des activités proposées et à la demande des parents.** Si un enfant inscrit ne devait pas se rendre au périscolaire pour quelque raison que ce soit, il faudra le signaler au secrétariat de la mairie au plus tard à 9h00 le jour même.

Accueil : 36 enfants maximum pour un encadrement de 3 animateurs. Tarif en vigueur, toute heure entamée est due. **Les parents devront prévoir un gouter pour leur(s) enfant(s).**

Inscriptions : En Mairie : le dépôt des dossiers complets sont du 29 août au 2 septembre 2011.

Les inscriptions s'effectuent au mois par ordre d'arrivée des inscriptions, et toujours la dernière semaine avant le mois d'inscription. En cas de maladie(certificat médical), le report s'effectue automatiquement après avoir averti la mairie jusqu'à 2 reports maximum par mois.

Le temps méridien et la cantine : Ouvert aux enfants qui prennent leur repas à la cantine scolaire. L'inscription à la cantine comporte l'inscription au temps méridien qui est le temps avant et après le repas de 11h30 à 13h30. Les enfants ne peuvent être récupérés pendant ce temps là, à l'exception des enfants faisant l'objet d'un PAI. Des activités leur seront proposées. Un règlement intérieur du restaurant scolaire sera à signer par l'enfant et les parents dès les premiers jours de la rentrée.

Accueil : 60 enfants maximum les lundis et les vendredis et 70 enfants maximum les mardis et les jeudis avec un encadrement de 5 ou 6 animateurs en fonction du nombre d'enfants.

Inscriptions : elles s'effectuent en Mairie : le dépôt des dossiers complets sont du 29 août au 2 septembre 2011. Les inscriptions s'effectuent au mois par ordre d'arrivée des inscriptions, et toujours la dernière semaine avant le mois d'inscription. En cas de maladie(certificat médical), le report s'effectue automatiquement après avoir averti la mairie jusqu'à 2 reports maximum par mois.

Accueil de Loisirs : ouvert aux enfants de 4 à 14 ans. Fonctionne du lundi au vendredi, 1 semaine pour les vacances de Toussaint, en Février et à Pâques ainsi que 4 semaines durant l'été selon le calendrier scolaire. Des modifications en cours d'année seront possibles en accord avec la CAF.

Inscriptions : Elles sont acceptées dans l'ordre d'arrivée, avant chaque session, un planning est affiché (école, mairie, maison pour tous ...) Les inscriptions se font à la semaine. Tarif en vigueur.

Une priorité est donnée aux enfants scolarisés, domiciliés à PEIPIN ou dont les parents sont imposables sur la commune.

En cas de maladie de plus de 3 jours (certificat médical), le remboursement s'effectuera automatiquement après avoir averti le service.

Pour les enfants de 12 ans et plus, afin de répondre aux besoins de cette tranche d'âge, les inscriptions se feront à la journée, avec un minimum de trois jours par semaine.

Accueil : Accueil de 49 enfants maximum les petites vacances et 66 l'été. Ouvert de 08h00 à 18h00

Feuille d'inscription / planning	disponible	A déposer
Petites vacances	3 semaines avant	A préciser ultérieurement
Grandes vacances	5 semaines avant	A préciser ultérieurement
Distribués à l'école ou à récupérer à la Mairie et au bureau des P'tites Bouilles au bâtiment Socio culturel Le règlement s'effectue au bureau des P'tites Bouilles Tel : 04.92.62.48.63		

Accueil jeunes et Acce pré-ados : ouvert aux enfants de 12 à 17 ans (ou 6ème).
ouvert :

les mardis : 17h-19h, **les mercredis :** 14h-18h, **les vendredis :** 17h-19h et **les samedis :** 14h-18h
Accueil dans la « salle ados » bâtiment du grand champs. Encadrement 1 animateur.

Inscriptions : Abonnement annuel pris au bâtiment Socio Culturel auprès du responsable.